



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Début des travaux d'assainissement du site de "Clos-Donroux"

Monthey, le 26 février 2026 – **La Ville de Monthey annonce le début des travaux d'assainissement par excavation ciblée du site de "Clos-Donroux", (anciennement Giovanola). Ils débuteront en mars pour une durée d'environ 6 mois et permettront de retirer environ 98 % de la masse de perchloroéthylène contenue dans les sources de pollution, de stabiliser durablement la situation environnementale et de donner lieu à une gestion pérenne du site.**

L'ancien site industriel Electrolytor (anciennement Giovanola Frères SA), situé sur l'actuel site de "Clos-Donroux", qui est géré par Gessimo SA, fera l'objet de travaux d'assainissement environnemental à partir de mars 2026. Ces travaux concernent une pollution historique du sous-sol par des solvants chlorés, principalement du perchloroéthylène (PER), utilisés entre 1962 et 1992 lors d'activités de dégraissage dans le cadre de la fabrication d'électrolyseurs. Inscrit au cadastre cantonal des sites pollués depuis les années 2000, le site nécessite un assainissement, conformément aux exigences légales en matière de protection de l'environnement.

Investigations et choix de la solution d'assainissement

Plusieurs campagnes d'investigations de détail ont été réalisées afin de caractériser précisément la pollution. Ces études ont permis d'identifier trois sources principales de contamination, dont l'une est située entièrement sous la Halle n° 9 du site de "Clos-Donroux". Sur la base de ces résultats, différentes variantes techniques ont été analysées en collaboration avec les autorités compétentes. En mai 2024, le Service de l'environnement du Canton du Valais (SEN) a validé la solution consistant à excaver les trois sources de pollution jusqu'à environ 4,5 mètres de profondeur, avec, si nécessaire, un rabattement local de la nappe phréatique. Environ 98 % de la masse totale de pollution identifiée, soit près de 2'815 kg de perchloroéthylène, pourront ainsi être éliminés. En supprimant les sources de contamination, l'assainissement permettra de réduire durablement les transferts de polluants vers la nappe phréatique et de stabiliser la situation environnementale du site sur le long terme. Il contribuera en outre à supprimer les risques de propagation de la pollution, tout en réduisant les contraintes de surveillance et de gestion à long terme.

« Cet assainissement marque une étape importante pour la protection des eaux souterraines et la sécurisation durable de ce site. Il s'agit d'un projet techniquement exigeant, mais indispensable, mené en étroite collaboration avec les autorités compétentes. » explique Arnaud Dubois, municipal en charge du dicastère « Infrastructures, Mobilité, Environnement & Sports ».

Déroulement des travaux

Les travaux débuteront en mars 2026 pour une durée estimée d'environ six mois. Techniquement exigeant, ils comprendront l'excavation d'environ 1'650 m³ de terres polluées, jusqu'à une profondeur pouvant atteindre 4,5 mètres, y compris sous la Halle n° 9. À l'extérieur des bâtiments, les fouilles seront réalisées à l'intérieur d'enceintes confinées par palplanches. Sous la Halle n° 9, la stabilité de l'ouvrage sera assurée par des travaux de reprise en sous-œuvre, au moyen d'injections de ciment (*jetting*), permettant de soutenir les fondations pendant l'excavation. Les matériaux pollués seront excavés par étapes, chargés directement dans des bennes étanches et évacués vers des filières de traitement et d'élimination agréées.



Un dispositif de surveillance environnementale sera maintenu durant toute la durée du chantier, comprenant notamment le suivi de l'air, des vibrations et des eaux souterraines, ainsi que des contrôles analytiques en fond de fouille afin de vérifier l'atteinte des objectifs d'assainissement. Le coût global du projet d'assainissement est estimé à CHF 6'250'000.-, incluant les travaux de génie civil, l'évacuation et le traitement des matériaux pollués, ainsi que le suivi environnemental.

Impacts et organisation du chantier

Les impacts seront principalement concentrés dans le périmètre des trois zones d'excavation. Afin de garantir la sécurité des travaux, la route de Clos-Donroux adjacente au site sera temporairement déviée pendant une partie du chantier. Une organisation spécifique de la circulation de chantier et une signalisation adaptée seront mises en place afin de limiter les perturbations et d'assurer la sécurité des usagers.

CONTACTS

Arnaud Dubois, Conseiller municipal en charge du dicastère « Infrastructures, Mobilité, Environnement & Sports », arnaud.dubois@monthey.ch